

—

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 2 septembre 2022

Mayenne, transport des élèves en situation de handicap

Un service assuré dans sa globalité dès lundi 5 septembre

Ce lundi 5 septembre, l'ensemble des 550 élèves en situation de handicap en Mayenne seront pris en charge par un service de transport sur les 131 circuits concernés.

Pour rappel, à la suite d'un appel d'offres émis par la Région des Pays de la Loire pour assurer le transport des élèves en situation de handicap en Mayenne, le dossier remis par l'un des candidats, Titi Floris, n'était pas conforme au cahier des charges. Cet appel d'offres étant régi par le code de la commande publique, ce dossier non conforme n'a pu être retenu. Le dirigeant de Titi Floris a contesté cette décision et a saisi, en août, le Tribunal administratif. Ce jeudi 1^{er} septembre, le Tribunal administratif a rendu son jugement et rejeté l'ensemble des demandes de Titi Floris dans le contentieux l'opposant à la Région des Pays de la Loire

Pour faire face à cette situation, la Région s'est engagée et a fait appel à différentes entreprises qui se sont pleinement mobilisées pour assurer la continuité de services et une rentrée dans les meilleures conditions possibles pour la quasi-totalité des familles concernées. 30 élèves étaient encore sans solution cette semaine. Dès lundi, le service sera assuré dans des conditions normales pour l'ensemble des 550 élèves.